 

**PROGRAMME D’AIDE DIRECTE**

Le programme d’aide directe (DAP) est un programme flexible de petits subventions financé par le gouvernement australien et géré directement par le Haut-Commissariat d’Australie à Abuja (et environs 50 autres missions à l’étranger du ministère des Affaires Etrangères et du Commerce (DFAT).

**Qui peut postuler?**

DAP est disponible pour les groupes communautaires, les ONG locales, internationales ou australiennes de renom, les entités du secteur privé, les institutions académiques, les organismes de recherche, les bibliothèques, les musées ou d’autres organisations engagées dans des activités de développement dans les pays qui sont admissibles à l’aide publique au développement (APD) sans but lucratif.

Le Haut-commissariat accepte les demandes de tous ses pays d’accréditation: le Benin, le Cameroun, le Gabon, la Gambie, le Niger et le Nigéria.

**Quelles sont les activités qui pourraient bénéficier du soutien du DAP**

Les activités du DAP devrait principalement viser à soutenir des projets et activités de développement durable à petite échelle qui sont de nature participative, et de preference, qui fait appel à la participation active des bénéficiaires dans la conception, le développement et la mise en oeuvre du projet.

Les secteurs admissibles comprennent, entre autres:

* Education;
* Agriculture;
* Lutte contre la pauvreté;
* Automisation des jeunes;
* Recherche;
* Promotion des droits de l’homme;
* Infrastructure;
* Gouvernance;
* Santé;
* Eau et assainissement;
* Environnement/Conservation

**Nous allons considérer favorablement les projets**;

* Qui promeuvent l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes; et/ou
* Incluent et bénéficient aux personnes handicapées; et/ou
* Soutiennent les efforts locales d’intervention et de rétablissement du Covid-19.

**Nous allons aussi considérer les projets;**

* Qui se concentrent sur la préservation de la culture ou des projets sportifs avec des liens de développement clairs;
* Qui soutiennent les opérations humanitaires et des opérations de secours aux sinistrés; ou
* Des activités de renforcement des capacités ou on peut clairement démontrer une transmission efficace des compétences ou d’autres avantages tangibles pour un groupe de personnes défavorisées.

Le programme DAP est un programme flexible et adaptable, et on va considérer des propositions exceptionnelles en dehors de ces secteurs.

**Généralement, nous ne finançons pas les activités suivantes:**

* Les projets sans résultats concrets sur le plan humanitaire ou du développement;
* Les programmes de subventions gérés par d’autres gouvernements ou organisations;
* Programmes de microcrédit;
* Les coûts de fonctionnement récurrents et les dépenses administratives de l’organisation candidate ou le bénéficiaires, par exemple: les traitements du personnel, le coût de la location, les frais d’éclairage, d’énergie et d’eau, les pièces de rechange, les fournitures de bureau, l’entretien courant et les réparations (y compris des équipements tels que photocopieurs, ordinateurs, cuisiniers, réfrigérateurs, etc.); et l’achat d’actifs majeurs tels que des biens immobiliers ou des véhicules.
* Les frais de restauration (c’est-à-dire nourriture et boissons) ou l’organisation d’événements promotionnels reliés au projets DAP, y compris le coût de l’obtention de la couverture médiatique.
* Les opérations commerciales (sauf lorsque les bénéfices générés sont réinvestis de manière identifiable et responsible dans le projet communautaire concerné, ou lorsque tout avantage financier de manière identifiable et responsible, revient à la communauté concernée, et non pas de favoriser un individu ou une famille);
* Les projets incluant les voyages à l’étranger comme partie de la proposition.
* L’amiante ne doit PAS être utilisé comme matériaux de construction dans un projet DAP impliquant la construction.

Les projets qui incluent les éléments non admissibles ne peuvent être considerées sauf si la proposition montre comment ces éléments seront financés.

**Autres critères**

Les activités de DAP doivent avoir des résultats du développement ou humanitaire concrets et tangibles et les propositions doivent les démontrer clairement.

Les projets doivent être durables. Les propositions doivent démontrer un engagement de la part des bénéficiaires à réaliser les activités et de les maintenir, et de garantir le soutien des autorités locales le cas écheant.

Dans la plupart des cas, des opérations doivent être réalisables dans un délai d’un an à compter de la réception du financement.

On n’encourage pas le recrutement des consultants dans le cadre des projects.

Dans le cas où la proposition de projet a été soumise à d’autres possible sources de financement, ou est implémenté conjointement avec d’autres sources, cela doit être clairement précisé dans la proposition de projet.

**Les limites du financement**

Le montant maximum qu’un seul projet de DAP peut recevoir est 60 000 dollars australiens selon le taux de change au moment du financement. \*Le taux de change peut fluctuer au fil de temps, veuillez en tenir compte en redigant votre budget et noter que le taux de change en vigueur au moment de la demande peut être différent au moment du financement. Cela peut avoir un impact sur le niveau de financement qui peut être fourni. Pas tous les projets seront financés au montant maximal.

Le Haut-Commissariat pourrait financer une gamme de montants pour les projets, en fonction de l’expérience et des antécédents de l’organisme demandeur et de la nature du projet. Les demandes doivent dûment justifier le montant demandé.

Le Haut-Commissariat va examiner les propositions budgétaires et se réserve le droit de la demande de redressement de budget, le cas échéant.

**LES FOURNISSEURS/CONTRACTEURS CONNUS**

Le Haut-Commissariat d’Australie se reserve le droit d’utiliser les services des fournisseurs/contracteurs pour la mise en oeuvre de tout projet, le cas échéant.

**Je dois reconnaître le soutien du gouvernement australien?**

Oui. Tous les projets DAP réussis doivent être ‘marqué’ comme soutenu par le gouvernement australien. Lorsque c’est possible, une sorte de souvenir permanent peut être créée, identifiant le soutien du gouvernement australien pour le projet.

Le marquage peut s’agir de panneau physique aux sites des projets ou des empreintes sur le materiel et les documents imprimés sponsorisés, ainsi que le logo de Australia Aid.

Le soutien du gouvernement australien doit être également officiellement reconnu. C’est-à-dire, lors des cérémonies d’inauguration des projets. Des coûts mineurs liés au ‘marquage’ d’un projet pourraient-être considérés pour le financement dans le cadre du programme DAP. Mais, il faut noter que les coûts devraient être très mineurs par rapport à l’ensemble du projet.

**Comment faire une demande?**

Toutes les candidatures sont soumises à travers d’un processus de candidature en ligne. Les liens pour la candidature en ligne, les dates d’ouverture et de clôture et les directives de programme se trouvent sur le site web du Haut-Commissariat; <http://nigeria.highcommission.gov.au/aaja/developpement_cooperat.html>

**Informations supplémentaires**

Toute autre demande doit être adressée au Comité de DAP:

Téléphone: +234 (0) 9460 6960 Email: dap.abuja@dfat.gov.au